

# **PRIVATISATION ET INTÉRÊT PUBLIC DANS LES ÉCONOMIES EN TRANSITION**

PAR

Yorgos RIZOPOULOS

*Université de Picardie Jules Verne  
ROSES-CNRS*

## ***I - LA RELATION AMBIGUE ENTRE "PUBLIC" ET "PRIVÉ" DANS LES ANCIENNES ÉCONOMIES ADMINISTRÉES DE L'EST***

Chaque tentative de délimiter clairement le domaine de l'action publique, par rapport au domaine de l'action privée, se heurte à l'intensité et à la variété des interactions entre les agents publics et les agents privés. Même dans le cadre des économies de marché, la dichotomie conceptuelle entre la sphère d'intervention de l'État, d'un côté, et celle des agents privés, de l'autre, en tant qu'espaces caractérisés par des rationalités spécifiques, constitue une représentation contestable de la réalité (Vianès 1980). Il s'agit plutôt d'un ensemble d'acteurs qui sont en interaction continue et d'une articulation d'organisations, plus ou moins hiérarchiques, qui s'influencent mutuellement. L'État, par l'intermédiaire de ses agents, participe à la formation des réseaux de relations qui structurent le jeu économique, mais son action est caractérisée par une dimension très spécifique. Son pouvoir est constitué de la force que les différents systèmes d'action spécifiques lui prêtent, alors qu'il est, par excellence, l'acteur pouvant apparaître comme défenseur des intérêts collectifs et se poser comme arbitre des conflits (Burdeau 1970). Or, en raison de la formation de liens directs et personnels, l'État peut coloniser les différents réseaux et influencer leur stratégie, autant qu'il peut être colonisé par eux. Dans cette deuxième éventualité, les acteurs utilisent leurs relais au sein de l'appareil étatique afin de satisfaire leurs objectifs stratégiques propres. Une telle situation introduit une grande ambiguïté dans les relations entre les agents publics et les intérêts privés et pose un problème de taille quant à la définition du secteur

public. En effet, une définition formelle en fonction des rapports de propriété particuliers semble partielle et peu satisfaisante. La possession, par l'État, de certains actifs économiques constitue une condition nécessaire, mais insuffisante si elle n'est pas complétée par une caractéristique supplémentaire : *la possibilité de décider et de mener des politiques publiques autonomes et ayant une logique propre par rapport aux intérêts privés* (Rizopoulos 1994b).

Dans le cadre des anciennes économies administrées de l'Est, le problème de la relation entre le "privé" et le "public" est encore plus complexe et difficile à cerner. Il faut commencer par rappeler que cette distinction n'avait pas de sens sous l'ancien régime, au moins, pas comme on la conçoit dans le cadre d'une économie de marché développée. A l'exception de quelques sphères bien spécifiques et limitées (l'agriculture polonaise, un certain nombre de petits commerces dans un pays comme la Hongrie, et les activités de l'économie parallèle qui se situaient, toutefois, à la marge du système), l'essentiel de l'activité économique faisait partie du "secteur public", exprimé par la propriété étatique des moyens de production et de distribution.

Ceci, bien évidemment, ne signifie pas l'absence d'intérêts privés spécifiques ou, de façon symétrique, une omniprésence de comportements "publics" mais, plutôt, l'abandon d'une distinction institutionnelle claire entre les deux sphères, publique et privée, et l'existence de stratégies et de modalités de défense des intérêts individuels (ou de groupe) qu'on pourrait qualifier d'implicites. En effet, en dépit de l'idée largement répandue selon laquelle les agents économiques ne disposent pas d'une autonomie réelle par rapport aux instructions du plan, de nombreux processus décentralisés, ainsi qu'un jeu interactif et dissymétrique entre acteurs, coexistent avec l'action coordinatrice et coercitive du Centre. Les intérêts privés et les stratégies individuelles des acteurs sont bien présents à l'intérieur du système "planifié" officiel. Si les besoins de coordination des processus économiques se trouvent à l'origine de l'établissement de canaux de dépendance hiérarchique — matérialisée par la distribution centrale des ressources disponibles (financières et/ou matérielles) — les acteurs préservent, toutefois, une autonomie limitée, mais effective. En raison de la connaissance très imparfaite de leurs besoins et de leurs possibilités de la part du Centre, ainsi que de leur tendance intrinsèque (et "naturelle") à diminuer l'incertitude, les acteurs manipulent l'information et formulent des demandes permettant d'augmenter leur emprise sur leur environnement pertinent (Ellman 1989, Nove 1981). *Le marchandage* prend une place prépondérante dans les mécanismes de régulation économique et le pouvoir de négociation relatif des acteurs joue un rôle prépondérant dans le processus d'allocation des ressources (Kornai 1984).

En effet, étant donné que la rigidité des flux formels de coordination devient source de blocages considérables, le développement de relations personnalisées et informelles entre les acteurs développant une logique "privée" et ceux ayant une logique "publique" constitue un facteur indispensable tant pour leur survie que pour la régulation du système. Tous les niveaux de l'économie "planifiée" — les échanges inter-entreprises, les relations au sein des

entreprises, ainsi que les relations entre les entreprises et les instances de tutelle — sont caractérisées par le développement d'une multitude de relations informelles (licites ou illicites) basées sur la confiance mutuelle et la réciprocité (Kornai 1984, Rizopoulos 1987, Urgense 1982...).

## **II - LE PROCESSUS DE LA PERTE PROGRESSIVE DU CARACTÈRE PUBLIC DE LA PLANIFICATION**

La planification est censée imposer des choix "publics" au dépens des choix et des stratégies privés. Or, dans un contexte de marchandage généralisé, la frontière indéfinissable, voire inexistante, entre le secteur public et le secteur privé devient la base de l'appropriation et du "partage" des biens publics par les intérêts privés, par l'intermédiaire de la confrontation et des rapports de pouvoir entre les différents groupes d'intérêt au sein du système "planifié".

En effet, pendant la première phase de la "construction du socialisme" l'État planificateur impose une norme nouvelle, bien distincte par rapport aux intérêts spécifiques des acteurs économiques. Par l'intermédiaire d'une coordination et d'une répartition volontaristes des ressources et par le changement brutal des proportionnalités structurelles de l'économie, le Centre fait disparaître les pôles de pouvoir traditionnels et crée les bases de l'émergence de pôles (et d'acteurs) nouveaux. Dans ce contexte, et malgré leur autonomie relative (et incontournable), le pouvoir initial des différents acteurs qui composent le système économique n'est pas le résultat de leur propre stratégie, mais dépend largement de la volonté et des orientations stratégiques de l'État. Ceci constitue une contrainte forte qui confère un caractère "public" à l'action de ce dernier, régie par la réalisation d'un projet collectif qui ne peut qu'infléchir l'évolution spontanée du système économique existant et des acteurs qui le composent.

Dans un deuxième temps et grâce à une certaine consolidation du système, les agents essaient de préserver leur pouvoir par le déploiement des stratégies relationnelles. Les intérêts individuels doivent toujours être "validés" et "institutionnalisés" au niveau du plan national, mais pour les acteurs qui réussissent cette opération, l'interventionnisme central devient une source de pouvoir et permet l'accès à des ressources rares. Par la transfusion de leurs propres stratégies au niveau du plan central (impératif ou indicatif), ils procèdent à une appropriation (au moins partielle) de l'État, ce qui équivaut à un affaiblissement progressif du caractère public de l'action de ce dernier.

Cette situation constitue un facteur de conservatisme et d'inertie car une politique relativement autonome par rapport aux intérêts privés spécifiques ne peut être effective qu'en l'absence des relations qui, tout en facilitant la fonction coordinatrice de l'État, permettaient l'osmose entre les stratégies individuelles et sa propre stratégie. Il est caractéristique que dans tous les processus de réforme avant l'implosion systémique, on retrouve cette préoccupation d'affaiblissement des relations entre le Centre et les pôles de pouvoir qu'il a

créé, afin de remédier aux blocages structurels du système économique. Si l'État veut changer les structures existantes et les rapports de force "condensées" grâce à sa propre action, il ne peut que limiter son intervention. Son incapacité d'avoir une logique "publique" justifie la proscription de toute fonction économique de sa part. Sa retraite est considérée comme le seul moyen efficace pour redonner un nouveau dynamisme au tissu socio-économique (Rizopoulos 1987).

La rupture et l'effondrement des anciens systèmes, à la fin des années 80, constituent le cadre idéal d'une telle évolution : les relations sociales sont redéfinies, un nouveau pouvoir étatique et des nouvelles institutions émergent. L'effacement de l'État, ainsi que la destruction des relations sur lesquels l'ancien appareil étatique fondait son autorité sont considérés comme les moyens les plus efficaces pour affaiblir les nœuds de pouvoir traditionnels.

La réforme des droits de propriété et la volonté d'une privatisation rapide des entreprises étatiques — qui, de plus, devrait permettre une accession rapide à une économie de marché concurrentielle — expriment clairement cette volonté.

### **III - LES UTOPIES DES PROGRAMMES DE PRIVATISATION**

En effet, les programmes de privatisation mis en œuvre dans la quasi-totalité des pays de l'Est — avec, il est vrai, des rythmes et des moyens différents (voir Andreff 1993, Richet 1992, Simoneti 1993...) — ont, officiellement, deux types d'objectifs majeurs : un ensemble d'objectifs économiques et un ensemble d'objectifs politiques (voir, entre autres, OCDE 1991, vol. II, pp.13-18).

Sur le plan politique, la privatisation, est considérée comme une condition nécessaire de la démocratie. En d'autres mots, moins idylliques, le passage des actifs de l'État à des mains privés serait un moyen privilégié de déstabilisation (voire d'élimination) des groupes qui monopolisaient le pouvoir politique et économique sous l'ancien régime, et pourrait constituer la base de développement de nouvelles couches qui seraient le fer de lance des capitalismes montants.

En ce qui concerne les objectifs économiques, la privatisation serait à l'origine d'un changement des mentalités et des comportements des acteurs grâce à l'émergence d'une motivation endogène d'efficacité au sein des entreprises et d'une allocation efficace des ressources, imposée par le durcissement de leur contrainte budgétaire et le développement de marchés concurrentiels.

Il est intéressant de signaler l'hypothèse méthodologique implicite qui se trouve derrière ces objectifs des politiques de privatisation. En effet, on s'inscrit dans une sorte de déterminisme, qui consiste à envisager un changement profond et radical d'une société (passer d'une économie administrée ayant des caractéristiques structurelles et fonctionnelles spécifiques, à une économie

capitaliste de marché), par la manipulation d'un facteur considéré comme primordial (le changement des relations de propriété) qui devrait entraîner la modification de tous les autres paramètres.

On pourrait considérer que cette approche constitue une utopie symétrique à celle qui sous-tendait la collectivisation des moyens de production et selon laquelle la propriété collective des moyens de production serait la condition fondamentale qui devait entraîner tous les autres changements et notamment la prédominance de la logique "publique" par rapport à la logique "privée".

Or, tout changement est un processus particulièrement contradictoire qui présuppose des phénomènes d'apprentissage complexes. Les ensembles humains ont une extraordinaire capacité de s'adapter aux modifications formelles en maintenant les caractéristiques essentiels des anciens systèmes d'action. Les mécanismes de régulation existants ne disparaissent pas de façon subite et un système socio-économique peut absorber des incohérences et des "jeux" qui obéissent à des règles différentes, voire divergentes (Crozier et Friedberg 1977). Il n'y a, donc, aucun déterminisme possible quant à l'impact de la transformation d'un paramètre, aussi important soit-il, sur les relations établies entre les acteurs. Si on élimine un mécanisme de régulation, on ne sait pas — et on ne peut pas savoir — quel mécanisme va le remplacer. D'autant plus qu'en raison de la relative pauvreté relationnelle et institutionnelle de l'ancien régime, la disparition des anciens mécanismes d'action collective a tendance à produire de phénomènes régressifs, au lieu de constituer la base d'une "destruction créatrice" ou du développement de cercles "vertueux".

A partir de cette remarque méthodologique, on ne voit pas pourquoi la privatisation serait, de façon quasi-automatique, créatrice de marchés concurrentiels ou des comportements nouveaux, plus "efficaces".

Une autre question concerne la vision du marché qui se profile derrière les politiques de privatisation, et qui est, également, contestable. La plupart des décideurs politiques et des conseillers économiques ayant un pouvoir d'influence pendant les premiers années de la transition, ont travaillé à partir d'une représentation très idéologique du marché, inspirée largement du modèle néo-classique : une multitude d'acteurs autonomes et indépendants qui se rencontrent par l'intermédiaire du seul jeu de l'offre et de la demande. La privatisation devrait, donc, favoriser l'émergence d'un nombre relativement important d'acteurs poursuivant de façon rationnelle des objectifs de maximisation. Parmi eux, seuls les plus efficaces pourraient survivre à plus long terme (Pelikan 1992). Cette vision appelle plusieurs remarques.

Au-delà du fait que plusieurs courants théoriques (l'école managériale, l'école béhavioriste, H. Simon et la rationalité limitée), contestent la représentation du marché en tant qu'un lieu de comportements rationnels obéissant à la seule règle de la maximisation du profit, les marchés réellement existants sont structurés par des institutions, des valeurs et des normes issues d'un

apprentissage plus ou moins long. Ils valident rarement le paradigme néo-classique conventionnel de libre accès à l'information et à la technologie ou des entrées et sorties sans coûts. Afin d'écouler les produits, d'assurer l'accès aux ressources nécessaires et de diminuer l'incertitude, les acteurs tissent entre eux des relations d'échange et de pouvoir, formelles ou informelles, explicites ou implicites, réelles ou activées potentiellement, qui rendent les marchés opérationnels. Il s'agit de multiples manifestations des stratégies relationnelles qui complètent les stratégies concurrentielles des acteurs. Leur position relative sur le marché dépend largement de l'action structurante des réseaux de relations, qui permet la stabilisation relative de l'environnement par la définition de règles du jeu (loyauté, confiance, réciprocité...) et par la formation de pôles de pouvoir au sein du système économique (Anastassopoulos et alii 1985, Dussauge et alii 1988, Granovetter 1985, Leblebici et Salancik 1982...).

Dans le cas des pays de l'Est, il n'est pas étonnant de constater que le contexte d'incertitude accrue, créé par la rupture des anciennes relations, a réveillé la mémoire historique des acteurs qui ont tendance à préserver les échanges pratiqués déjà dans le passé, afin d'assurer leur existence et protéger leurs intérêts. Ainsi, l'abolition de l'économie administrée, n'aboutit pas à l'apparition d'acteurs isolés qui entrent en relation par l'intermédiaire d'un marché anonyme qui s'impose automatiquement comme forme dominante de coordination. Au contraire, un grand nombre de réseaux de relations sont reconstitués et, à défaut d'un processus d'apprentissage, ont tendance à reproduire les normes et les règles du jeu anciennes, même si les partenaires sont, souvent, différents. Si leur action n'assure plus l'opérationnalité du système, elle permet d'assurer la survie des acteurs qui les composent. De plus, en raison de l'effacement de l'État et en l'absence de normes unificatrices ou d'une contrainte (autorité) extérieure, les groupes d'intérêt se retrouvent avec un pouvoir de fait qui, loin de diminuer, devient plus fort. L'effacement de l'État équivaut à la disparition de la seule référence, de la seule règle connue et communément admise dans le jeu entre acteurs. Désormais, sans avoir l'obligation de légitimer leur position auprès d'une instance centrale, leur latitude d'action s'élargit. Le vide laissé par l'effacement de l'État est immédiatement récupéré par les intérêts privés qui s'approprient, également, de ce qui reste de l'appareil étatique.

Plusieurs travaux (entre autres, Burawoy et Krotov 1992 et 1993, Johnson et Kroll 1991, Mink et Szurek 1992, Poznanski 1992, Sinoracka 1992...) confirment cette tendance, qui prend des formes multiples (reproduction des anciennes "valeurs" et relations entre les acteurs, émergence de systèmes d'action qui n'ont pas recours aux marchés, "abus" de la privatisation, utilisation des relais au sein de l'appareil étatique afin de promouvoir des intérêts spécifiques, recherche des positions protégées, voire monopolistiques...). Il est intéressant de constater que les investisseurs étrangers (représentants éminents de l'économie de marché !) sont très actifs dans le déploiement de telles stratégies.

Au lieu de créer la base d'une situation "saine", caractérisée par le développement d'une logique véritablement publique, d'un côté, et des comportements individuels concurrentiels, de l'autre, cette évolution — qu'on pourrait qualifier de "normale" — sape la cohérence interne du système et constitue la base d'une généralisation des comportements opportunistes de la part des acteurs. Le tissu socio-économique éclate en une multitude de groupes d'intérêt obéissant à des normes variées, voire divergentes, et dont le seul souci (et la seule contrainte) serait de protéger leurs intérêts propres. La transition, devient ainsi une question d'ajustement mutuel entre les différents pôles de pouvoir. Il s'agit, donc, d'un processus aveugle qui, de surcroît, risque de s'avérer profondément conservateur en renforçant les déséquilibres existants (Rizopoulos 1994a).

Le développement des mafias constitue l'exemple le plus caractéristique. Leur existence n'est pas nouvelle. Cependant, leur action — contenue auparavant par les contraintes imposées par le pouvoir central — n'a plus de limites, à l'exception des rapports de force et de la confrontation avec d'autres réseaux mafieux. L'effacement de l'État crée un phénomène analogue à celui dont bénéficient des espèces vivantes qui prolifèrent et étouffent toute autre forme de vie après s'être déplacés dans un nouveau milieu naturel, sans prédateurs ou forces antagoniques.

Dans ce contexte, les programmes de privatisation constituent des processus particulièrement contradictoires. Insuffisants pour constituer des solutions efficaces quant aux principaux blocages et sources d'incertitude des acteurs (accessibilité des marchés, obsolescence des actifs, options stratégiques, décisions d'investissement, financement, approvisionnement...), ont eu, parfois, des effets pervers favorisant la décomposition du tissu industriel (privatisation par morceaux). Parallèlement, ils sont devenus, souvent, vecteurs de la reproduction des pratiques et comportements de "non-marché", soit de la part des anciens pôles de pouvoir qui utilisent la privatisation afin de réussir leur reconversion, soit des nouveaux pôles de pouvoir qui l'utilisent pour asseoir leur ascension.

Ainsi, on arrive à une situation parfaitement paradoxale. Au lieu d'affaiblir les lobbies et les groupes d'intérêts qui puisaient leur pouvoir dans son interventionnisme, l'effacement de l'État induit leur renforcement extraordinaire. En raison de la perte de son autonomie et d'une osmose entre l'appareil étatique (ses fragments) et les intérêts privés — que ce soit de la nomenclatura, ou des nouvelles couches montantes qui ont vite lié pouvoir politique et pouvoir économique — les frontières du Public, restent, souvent, tout aussi indéfinissables que par le passé. Selon une étude du *Centre for Political Technology* de Moscou, les nouveaux entrepreneurs "réussis" — dont seulement une petite partie provient de l'ancienne élite — ont bénéficié, dans leur majorité, de relations étroites avec l'État qui vont des contacts privilégiés permettant de profiter des différentes "opportunités", au vol pur et simple des actifs publics (*Financial Times* 27.09.94, p. 15). Le cas de la Russie est certes plus marqué, par rapport à d'autres pays de la région, sans pour autant être unique.

Cette dérive impose une réhabilitation du caractère public de l'action de l'État. Reconnaître son statut en tant qu'acteur de recomposition du tissu productif, pourrait permettre d'échapper à la duperie qui consiste à lui refuser la possibilité d'une action explicite, le moment où, implicitement, les intérêts privés utilisent son action (ou sa non-action), afin de renforcer leur pouvoir spécifique.

Il ne s'agit pas de mystifier son rôle ou de revenir sur l'idée d'un Centre "éclairé" et omniprésent. Mais il semble que la résolution des problèmes structurels des pays en transition est inaccessible sans un interventionnisme actif, ayant comme base le secteur public (voir, entre autres, Brabant van 1994, Hausner et Wojtyna 1992, Jakobik 1992, Nove 1994...). Le maintien d'une partie du capital des entreprises privatisées (voire, dans certains cas, le maintien de leur statut public, en renonçant à la privatisation) serait, éventuellement, non seulement une contrainte, mais, aussi, un contrepoids aux stratégies privées, souvent peu soucieuses du bien-être collectif. L'État semble, en effet, être le principal acteur apte à procéder à une organisation des marchés, à la définition des règles concurrentielles (et des exceptions), à la sélection et au développement de pôles de compétences, à la mise en valeur des spécialisations traditionnelles, à la conversion et la promotion d'un processus endogène de développement de régions confrontées à des crises profondes ou structurellement sous-développés...

L'usage de ses droits en tant que vendeur d'actifs peut également constituer la base de l'émergence de formes de régulation hybrides, permettant l'apprentissage et la convergence vers des nouvelles règles du jeu et des relations, assurant une certaine cohésion du tissu socio-économique et un équilibre (certes instable) entre les intérêts publics et les différents pôles de pouvoir, anciens ou émergents.



### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- J.-P. Anastassopoulos, G. Blanc, J.-P. Nioche, B. Ramanantsoa (1985), *Pour une nouvelle politique d'entreprise, contingence et liberté*, P.U.F, Paris.
- W. Andreff (1993), *La crise des économies socialistes : la rupture d'un système*, Presses Universitaires de Grenoble.
- W. Andreff (1994, éd.), *Les perspectives du secteur public à l'Est et à l'Ouest*, Rapport de recherche du ROSES, Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, Paris.
- B. Bellon, G. Caire, L. Cartelier, J.-P. Faugere, C. Voisin, coord. (1994), *L'État et le Marché*, Economica, Paris.
- J. Brabant van (1994), *Privatization, industrial policy and governing the transitions*, MOCT-MOST, vol. 4, n° 1.
- G. Burdeau (1970), *L'État*, Le Seuil, Paris.
- M. Burawoy, P. Krotov (1992), "The soviet transition from socialism to capitalism : Worker control and economic bargaining in the wood industry", *American Sociological Review*, vol. 57, February.
- M. Burawoy, P. Krotov (1993), "The economic basis of Russia's political crisis", *New Left Review*, n° 198, March/April.
- M. Crozier, E. Friedberg (1977), *L'acteur et le système*, Le Seuil, Paris.
- P. Dussauge, B. Garrette, B. Ramanantsoa (1988), "Stratégies relationnelles et stratégies d'alliances technologiques", *Revue Française de Gestion*, mars-avril-mai.
- M. Ellman (1989), *Socialist planning*, Cambridge Univ. Press, 2e éd.
- M. Granovetter (1985), "Economic action and social structure : The problem of embeddedness", *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, November.
- J. Hausner, A. Wojtyna (1992), *Privatisation as a restructuring device : can it substitute for industrial policy in the transforming economies ? Some lessons from Poland*, Conférence EAEPE, Paris, 4-6 novembre.
- W. Jakobik (1992), *Liberalisation and De-regulation of the public sector in the transition from plan to market*, MOCT-MOST, n° 1.
- S. Johnson, H. Kroll (1991), "Managerial strategies for spontaneous privatisation", *Soviet Economy*, 7, 4.
- J. Kornai (1984), *Socialisme et économie de la pénurie*, Economica, Paris.
- G. Mink, J.-Ch. Szurek (1992), *Cet étrange Post-Communisme*, CNRS/La Découverte, Paris, 1992.
- A. Nove (1981), *L'Economie Soviétique*, Economica, Paris.
- A. Nove (1994), "A gap in transition models ? A comment on Gomulka", *Europe-Asia Studies*, vol. 46, n° 5.
- OCDE (1991), *The transition to a market economy*, Vol. II, OCDE, Paris.
- K. Poznanski (1992), "Privatisation of the Polish economy : Problems of transition", *Soviet Studies*, vol. 44, n° 4.
- X. Richet (1992), *Les économies socialistes européennes. Crise et transition*, Armand Colin, Paris.
- Y. Rizopoulos (1987), *Plan et politique industrielle en Hongrie face aux contraintes de l'environnement international*, Thèse de Doctorat, Univ. de Paris-XIII.

Y. Rizopoulos (1994a), "Etat et marché dans l'Est européen : une approche en termes de réseaux", in Bellon et alii (1994).

Y. Rizopoulos (1994b), "Les réseaux de relations entre secteur public et secteur privé : vices et vertus", in Andreff (1994).

M. Simoneti (1993), "A comparative review of privatization strategies in four former socialist countries", *Europe-Asia Studies*, vol. 45, n° 1.

H. Sinoracka (1992), "State monopolies and marketization in Poland", in M. Knell et Ch. Rider, *Socialist economies in transition : Appraisals of the market mécanisme*, Edward Elgar.

Urgense (1982), "Un taylorisme arythmique dans les économies planifiées du centre", *Critiques de l'économie politique*, n° 19, avril-juin.

A. Vianes (1980), *La raison économique d'Etat*, Presses Universitaires de Lyon.